

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 20 octobre 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Gilles GASCON, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, Antoine CANADAS, François MEGARD, Jacques BURLAT, Liliane WEIBLEN, Purification LOPEZ, Marie-Claire FISCHER, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Patricia GUICHARD, Amandine GAILLARD, Willy PLAZZI, Michel ESPAGNET, Martine DAVID, Corinne DUBOS, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET, Sandrine LIGOUT, Christian MOISSARD, Muriel MONIER, Pascal LACHAIZE.

ABSENTS : .

EXCUSES : .

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Stéphane PEILLET à Fabrice LODI-CHEMAIN, Suzana ELEZI à Habib DARWICHE, Daniel GOUX à Béatrice CLERC, Christian BULAND à Corinne DUBOS, Véronique MOREIRA à Willy PLAZZI.

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016

Communication n° 16.150 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2016)

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la présente communication.

Délibération n° 16.151 : RESSOURCES HUMAINES : Convention de mutualisation entre la Ville de Saint-Priest et le Centre Communal d'Action Sociale

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'accepter la mise en œuvre de la mutualisation entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Saint-Priest
- d'approuver la convention afférente entre le CCAS et la Ville
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Délibération n° 16.152 : RESSOURCES HUMAINES : Création de 3 vacations et mise à jour du tableau

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de créer des vacations pour assurer occasionnellement la distribution dans les boîtes aux lettres des résidents de Saint-Priest de documents pour le service Politique de la Ville
- de créer des vacations pour assurer occasionnellement la distribution, notamment auprès des commerçants et de diverses institutions de la Ville, de documents réalisés par le service communication
- de créer des vacations pour assurer l'ouverture et la fermeture des cimetières les week-ends et lors de l'absence des gardiens en titre
- de fixer le montant de l'heure de ces vacations à hauteur du Smic horaire
- d'indexer ce montant sur l'évolution du SMIC au 1^{er} janvier de chaque année civile
- de mettre à jour le tableau joint synthétisant les vacations en vigueur dans la collectivité
- La dépense est prévue au chapitre globalisé 012 du budget

Délibération n° 16.153 : RESSOURCES HUMAINES : Evolution des postes

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- D'approuver les créations et suppressions de poste ci-dessous :

Créations			Suppressions		
Nb	Cadre d'emplois	Service	Nb	Cadre d'emplois	Service
1	Adjoint technique	Police Administrative (receveur placier)			
2	Adjoint technique	Centre Superviseur urbain			
1	Adjoint technique	Education (travaux et maintenance)			
1	Gardien de police	Police Municipale			
11	Agents spécialisés des écoles maternelles	Education (actions scolaires)			
3	Contrats accompagnement dans l'emploi	Service à affecter			
1	Ingénieur	Patrimoine et Proximité	1	technicien	Patrimoine-Proximité
1	Adjoint administratif	GRH- absences	1	Rédacteur	GRH- absences
1	Rédacteur	Education (actions scolaires)	1	Adjoint technique	éducation (actions scolaires)
1	Technicien	Education (restauration)	1	Agent de maîtrise	Education (restauration)

- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2016

Délibération n° 16.154 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement du Directeur du Centre Technique Municipal

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le recrutement du directeur du centre technique municipal sous une forme contractuelle
- de préciser les éléments suivants :
 - le niveau de recrutement : être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 3, ou d'un diplôme bac + 2 assorti d'une expérience professionnelle minimale de 2 ans dans le domaine du management technique
 - le niveau de rémunération : sur un indice brut des traitements de la Fonction Publique Territoriale correspondant au grade d'ingénieur territorial
 - et l'application du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité en référence au grade d'ingénieur territorial et par d'une prime de fin d'année telle que définie pour l'ensemble des agents communaux
- de dire que les crédits correspondants figurent au chapitre globalisé 012 du budget

Délibération n° 16.155 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation jours de repos service Vie civile - cimetière

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le versement, au titre d'indemnisation des repos hebdomadaires non accordés par la Collectivité :
 - de 6 071,52 € à l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe du service vie civile cimetière
 - et de 5 114,04 € à l'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe du service vie civile cimetière, agent ayant fait valoir ses droits à la retraite
- de préciser que les montants sont indiqués en sommes nettes
- d'indiquer que les frais sont prévus au chapitre globalisé 012 du budget

Délibération n° 16.156 : AFFAIRES FINANCIERES : Tarifs de supports publicitaires pour la patinoire du marché de Noël

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

D'approuver, pour chaque année, la fixation d'un tarif de 500 euros TTC par banderole placée sur le pourtour de la patinoire dans le cadre des animations de Noël

Délibération n° 16.157 : SECURITE ET PREVENTION : Installation d'un dispositif de vidéo-protection urbaine aux abords immédiats de la gare

A la majorité (par 42 voix pour et 1 voix contre), le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne dans le cadre de l'installation d'équipements de vidéo-protection aux abords de la gare de Saint-Priest

**Délibération n° 16.158 : URBANISME : Acquisition d'un appartement
situé 2 rue George Sand dans le bâtiment A de la copropriété Bellevue**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'acquisition d'un appartement situé 2 rue George Sand, dans le bâtiment A de la copropriété Bellevue, au prix de 82 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant
- de dire que les dépenses liées à cette acquisition, soit 82 000 €, ainsi que les frais de notaire, estimés à 3 000 €, seront imputés à l'article 2138

La séance est levée à 19h45

**Le Maire,
Gilles GASCON**